



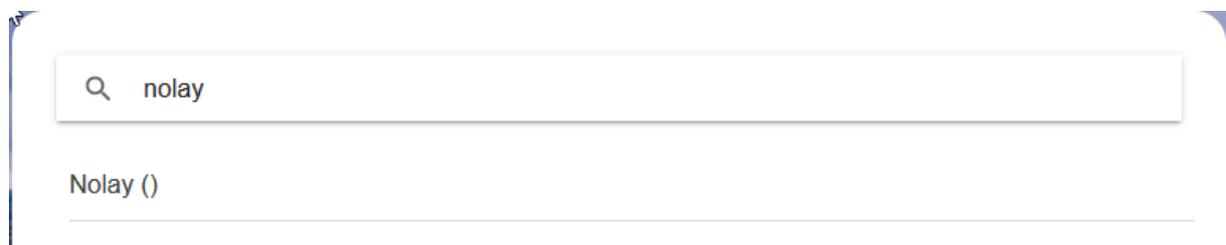
MANUEL D'UTILISATION DE SVE

Table des matières

Accéder à SVE	3
Connexion	3
Nouvelle demande	4
ETAPE 1 : Information commune	4
ETAPE 2 : Demandeur	5
ETAPE 3 : Lieu des travaux	5
ETAPE 4 : Type de projet	6
ETAPE 5 : Saisie des éléments du dossier	7
ETAPE 6 : Pièces jointes	8
ETAPE 7 : Récapitulatif	8
Mes demandes	9
Informations commune	10
Condition générales d'utilisation	11

Accéder à SVE

Pour accéder à SVE l'administré peut utiliser cette URL : <https://sve.sirap.fr> et ainsi choisir dans la liste déroulante sa commune en ayant effectué une recherche au préalable. Dans notre exemple et ce dans tout le manuel, nous utiliserons la commune de Nolay.



Q nolay

Nolay ()

L'administré peut également utiliser cette URL en la modifiant en fonction du code Insee de sa commune : https://sve.sirap.fr/#/VOTRE_CODE_INSEE/

Connexion



CONNEXION

E-mail *

Mot de passe *

CONNEXION

[Mot de passe oublié ?](#)

Pas encore de compte ? Enregistrez vous, c'est gratuit !

Vous êtes un particulier ?

S'ENREGISTRER

Vous êtes un professionnel ?

S'ENREGISTRER

Sirap Application © 2019

L'administré sera invité à créer un compte ou à se connecter s'il en a déjà un.

Le bouton « France Connect » sera disponible prochainement.

Nouvelle demande



Tout d'abord l'assistant demandera à l'administré s'il a déjà commencé un dossier numérique.

Si c'est le cas, l'étape 4 « Type de projet » et l'étape 5 « Saisie des éléments du dossier » seront passées et le cerfa qu'il aura obtenu sera demandé dès le début de la demande

ETAPE 1 : Information commune

> Nouvelle demande

1

Information commune

Adresse de la Mairie

Nolay

Horaires d'ouverture

Lundi	09:00-12:00	13:30-17:00
Mardi		
Mercredi	09:00-12:00	13:30-17:00
Jeudi		
Vendredi	09:00-12:00	13:30-17:00
Samedi		

Liens utiles

Site de la commune :

Les horaires sont ici pour informer l'administré. Cela n'a aucune valeur légale, c'est pourquoi nous vous conseillons de mettre des horaires restreint en fonction des horaires de votre service urbanisme ou de votre Mairie si vous n'avez pas, pour être sûr que si l'administré souhaite se rendre sur place, il y est quelqu'un de compétent pour l'accueillir.

ETAPE 2 : Demandeur

Contient toutes les informations concernant l'administré, il doit remplir **obligatoirement** chaque champ qui contient ce sigle : « * »

S'il y a plusieurs demandeurs, tout en bas à droite de la page l'utilisateur peut en ajouter d'autres en cliquant sur ce bouton :

+ AJOUTER UN AUTRE DEMANDEUR

ETAPE 3 : Lieu des travaux

Parcelles			
Quartier *	Section *	Numéro *	Superficie (m²) *
Nolay	AB	0000	0

Parcelle principale

SÉLECTIONNER LES PARCELLES SUR LA CARTE + AJOUTER UNE PARCELLE

L'administré peut utiliser l'assistant cartographique en cliquant ici pour sélectionner la/les parcelle(s) qu'il souhaite, à chaque fois qu'une parcelle est sélectionnée elle s'ajoute à la liste « parcelles » à gauche de l'écran cela aura pour effet de remplir automatiquement la section, le numéro, la superficie et l'adresse de la première parcelle sélectionnée.

Parcelles (4)	
196000AN0083	
196000AN0114	
196000AN0115	
196000AN0116	

Sinon il peut ajouter manuellement une parcelle avec le bouton à côté « + AJOUTER UNE PARCELLE » en renseignant simplement la section dans la liste déroulante ainsi que le numéro de la parcelle. La superficie et l'adresse seront automatiquement renseignées.

Section *

AB
AC
AD
AE

ETAPE 4 : Type de projet

Savez-vous quel formulaire de demande d'autorisation remplir pour votre projet ?

La plateforme demande à l'administré s'il connaît quel type de cerfa utiliser :

Si l'administré choisit non, une série de questions lui sera posée afin de déterminer le type d'autorisation nécessaire à la réalisation de son projet.

Projet

Les constructions nouvelles
Autres travaux et changements de destination sur construction existante
Aménagements
Démolitions
Hors catégories officielles

S'il choisit oui, alors il peut choisir directement le CERFA correspondant à sa demande dans une liste déroulante de choix.

Choix de votre document Cerfa

PC
Permis de construire

PA
Permis d'aménager

PCMI
Permis de construire maison individuelle

PD
Permis de démolir

ETAPE 5 : Saisie des éléments du dossier

Dans le cadre d'un PC (Permis de construire) plus complexe qu'un CUa par exemple, demande certaines informations. Si ces champs ne sont pas renseignés, l'assistant nous le fait savoir de cette manière :

Le cerfa contient des erreurs (12)

Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 2 : au moins une case doit être cochée
 Page 4 : au moins une case doit être cochée
 Page 4 : doit être renseigné
 Page 5 : doit être renseigné
 Page 5 : doit être renseigné
 Page 11 : doit être renseigné
 Page 11 : doit être renseigné

Pour naviguer dans le CERFA il peut utiliser ces boutons :



Permet de revenir à la page précédente

Permet de passer à la page suivante

Feuille active à l'écran

Indique tous les champs obligatoires non renseignés, de cette manière l'administré à juste à cliquer pour accéder directement au champ à renseigner ou à modifier

Les champs à renseigner sont indiqués par un contour rouge directement dans le CERFA comme ceci :

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Je ne sais pas <input type="checkbox"/>

Dans certains champs la saisie est vérifiée : Nombre total de logements créés : dans ce champ, par exemple la saisie est obligatoirement un nombre, si l'on écrit du texte l'assistant nous indiquera que le champ doit être un nombre.

Lorsque tous les champs seront renseignés l'assistant nous indiquera que le cerfa est valide :

> Nouvelle demande

1

Information commune

Le cerfa est valide

ETAPE 6 : Pièces jointes

CUa : Certificat d'urbanisme d'information

⚠ Le dépôt des pièces n'est pas obligatoire ici mais fortement conseillé si vous en avez la capacité.
Sans les pièces obligatoires, votre demande ne pourra pas être traitée par les services de l'Etat, ce qui prolongera les délais d'instruction.

Types de fichiers acceptés : * pdf, * png, * jpg
Taille maximum des fichiers : 30Mo

Pièce obligatoire pour un certificat d'urbanisme de type CUa (d'information) ou CUb (Opérationnel)

CU1: Un plan de situation (Art. R. 410-1 al 1 du code de l'urbanisme)



CU3: Un plan du terrain, s'il existe des constructions



Pièces obligatoires uniquement pour un certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)

CU2: Une note descriptive succincte



Ici l'administré peut directement déposer les pièces constitutives pour que le dossier puisse être traité. Il a par la même occasion, une liste des pièces que l'administré doit avoir. Sachez néanmoins que l'on ne peut pas obliger les personnes à déposer les pièces constitutives via SVE.

ETAPE 7 : Récapitulatif

Affiche une vue d'ensemble du dossier qui va être envoyé via SVE, c'est l'occasion de vérifier l'exactitude des informations pour l'administré.

Une fois vérifié, il doit cocher la case tout en bas de la page avant de cliquer sur envoyer.

J'ai pris connaissance des précisions ci-dessus, je visualise le [CERFA](#) correspondant aux informations renseignées et certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Une fois qu'il a cliqué sur envoyer, il reçoit l'AEE (Accusé d'Enregistrement Electronique)

Enregistré le : 13/01/2022 à 10:35:13
Numéro d'accusé d'enregistrement : sve_058196_8805_1842060513

Monsieur Taher Kacem, vous avez adressé une saisine électronique au service instructeur de la mairie : Nolay, relative à : CUa : Certificat d'urbanisme d'information.

Le présent accusé d'enregistrement, que nous vous invitons à conserver, atteste de la bonne réception de votre saisine. Si notre administration n'est pas compétente, nous transmettrons votre saisine à l'administration compétente et vous en aviserons.
L'administration compétente dispose d'un délai de 10 jours ouvrés pour vous adresser un accusé de réception électronique sur cette plateforme. Cet accusé de réception vous indiquera les prochaines étapes de la procédure.
Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment de l'examen à venir des pièces fournies ou à fournir.
Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir.
Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 8 jours.

Au-delà de ce délai, nous vous invitons à relancer le service instructeur de la commune en indiquant le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

PDF

Il peut télécharger l'AEE en format PDF s'il le souhaite et Valider.

Mes demandes



Mes demandes

Retrouvez toutes vos demandes.

Vérifiez l'état de vos demandes.

Reprenez la saisie de vos demandes non finalisées.

Filtres Liste des demandes

Recherche

Commune
Toutes

Type de demande
Toutes

Status
Tous

Légende

- Demande en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur

8905 - 13/01/2022	Demandeur : Mr Taher Kacem Commune : Nolay (058196) Adresse des travaux : null Nolay Type de projet : Type de demande : CUa-Certificat d'urbanisme d'information Référence : sive_058196_8905_164206513 Status : Demande envoyée le 13/01/2022
8903 - 13/01/2022	Demandeur : Commune : Nolay (058196) Adresse des travaux : Type de projet : Type de demande : Référence : Status : Demande en cours de saisie

Ici l'administré retrouvera tous ses dossiers indiqués par un code couleur avec sa légende :

- Demande en cours en cours de saisie
- Demande envoyée
- Demande prise en compte par le service instructeur
- Demande à compléter
- Décision prise

S'il est en cours de saisie comme celui-ci :

Il peut reprendre son dossier en cours à tout moment en cliquant sur ce bouton :

02/03/2022

Demandeur : Taher Kacem
Commune : Nolay (058196)
Adresse terrain : 58700 Nolay
Type de projet :
Type de demande : CUa - Certificat d'urbanisme d'information
Référence :
Status : Demande en cours en cours de saisie

Informations commune



Informations commune

Besoin d'information sur votre commune ?

Comment contacter le service de l'urbanisme ?
Quels sont les horaires d'ouverture ? Adresse de la mairie ? ...

Pour retrouver toutes les informations de la commune.

Information commune : Nolay



Adresse de la Mairie

Nolay

Horaires d'ouverture

Lundi	09:00-12:00	13:30-17:00
Mardi		
Mercredi	09:00-12:00	13:30-17:00
Jeudi		
Vendredi	09:00-12:00	13:30-17:00
Samedi		

Liens utiles

Site de la commune :

Condition générales d'utilisation



Conditions générales d'utilisation

Consultez les conditions générales de l'application SVE.

Pour connaître les CGU du SVE de la commune. Il s'agit des CGU que vous aurez envoyés au SIEEEN, après avoir désigné un DPD (Délégué à la Protection des Données). Les administrés ou les professionnels doivent les accepter avant d'effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme.